

ERGO Life Euro Equities

- Exposition à 100% de la prime nette investie dans les Titres de Créance émis par Société Générale
- Droit au remboursement de votre prime nette à hauteur minimum de 108%⁽¹⁾ à l'échéance des 8 ans, 6 mois et 20 jours, sauf défaut ou faillite de l'Émetteur (Société Générale)



.....
**COORDONNÉES
ERGO LIFE,**

Marque d'ERGO Insurance sa
Boulevard Bischoffsheimlaan 1-8
1000 Bruxelles, Belgique

☎ +32 2 305.18.20

☎ +32 2 305.18.21

✉ info@ergolife.be

Bruxelles RPM 0414.875.829
.....

VOTRE COURTIER

⁽¹⁾ Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances vie de 2% et à des frais d'entrée de 3% maximum.

ERGO LIFE EURO EQUITIES

ERGO LIFE EURO EQUITIES VOUS OFFRE DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

- Vous avez droit au remboursement de votre prime nette à hauteur minimum de 108%⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance de l'assurance vie, sauf défaut ou faillite de l'Émetteur (Société Générale⁽³⁾). Cela correspond à un rendement actuariel net minimum de 0,33% (exonéré de précompte mobilier à l'échéance finale mais tenant compte de la taxe sur les assurances vie et des frais d'entrée⁽²⁾).
- Lié à l'assurance vie de la branche 23 « ERGO Life Return » d'ERGO Life, vous bénéficiez, à l'échéance, d'une plus-value égale à 100% de la Performance Moyenne⁽⁴⁾ positive de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] retenue au minimum à hauteur de +8%. Cette plus-value vient s'ajouter au remboursement minimal de 100%.
- Aucun précompte mobilier n'est dû à l'échéance finale (conformément à la législation fiscale au 30/10/2013 en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures). Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances-vie de 2% et à des frais d'entrée de 3% maximum.
- ERGO Life Return est une assurance vie de la branche 23. Vous désignez librement le bénéficiaire tant en cas de vie qu'en cas de décès.

EXPOSITION À L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30[®]

Grâce à ERGO Life Euro Equities, vous avez l'opportunité de profiter de la croissance de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] composé de 30 sociétés de la zone Euro affichant un rapport dividende/cours élevé.

L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] offre au bénéficiaire une exposition à des entreprises affichant une croissance positive du dividende ce qui témoigne en général de leur bonne santé financière. Il s'agit donc le plus souvent de valeurs défensives et/ou actives dans des domaines non cycliques.

Afin de conserver une diversification importante, chaque valeur ne peut dépasser 15% de la pondération de l'indice. La composition de l'indice est revue tous les ans en mars. Comme il s'agit d'un indice « Price », sa performance dépend uniquement des variations de cours des actions et non des dividendes versés par les actions qui ne sont pas réinvestis dans l'indice. L'investissement ne profitera donc pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30[®]



COMPOSITION DE L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30[®]

ALLIANZ	KERING
ATLANTIA	KESKO
AXA	METSO
BASF	MUENCHENER RUECK
BANCO SANTADER	ORANGE
BELGACOM	RWE
BILFINGER BERGER	SCOR
BOUYGUES	SNAM RETE GAS
CRH	TOTAL
DAIMLER	UNIBAIL-RODAMCO
DELHAIZE GRP	UNILEVER
E.ON	VINCI
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	VIVENDI
ENI	WARTSILA
FURGO	WOLTERS KLUWER

Vous pouvez suivre l'évolution de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] sur : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E

Source: Bloomberg & stoxx.com au 29/10/2013. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ Sauf si l'Émetteur (Société Générale) fait l'objet d'un défaut ou d'une faillite.

⁽²⁾ Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances vie de 2% et à des frais d'entrée de 3% maximum.

⁽³⁾ Ratings au 14/11/2013: Standard & Poor's A (perspective négative), Moody's A2 (perspective stable), Fitch A (perspective stable).

⁽⁴⁾ Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la description du mécanisme de calcul de la performance en page 3.

MÉCANISME D'ERGO LIFE EURO EQUITIES

PROFITEZ DE LA CROISSANCE DE 30 VALEURS DE LA ZONE EURO

- À partir de la fin de la 2^{ème} année d'investissement, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] depuis la date de constatation initiale (le 24/02/2014). Ainsi, 14 performances sont observées.
- À l'échéance des 8 ans, 6 mois et 20 jours, on calcule la Performance Moyenne de l'indice comme étant égale à la moyenne des 14 performances enregistrées.
- Le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne de l'indice permet donc de lisser en partie les variations de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] et d'atténuer les effets d'une éventuelle baisse ou hausse de celui-ci.

À L'ÉCHÉANCE FINALE, LE BÉNÉFICIAIRE D'ERGO LIFE EURO EQUITIES REÇOIT (HORS FRAIS ET TAXES⁽²⁾⁽³⁾):

100%⁽²⁾⁽³⁾ DE PRIME NETTE INVESTIE
+
LE MAXIMUM ENTRE 8% ET 100% DE LA PERFORMANCE MOYENNE DE L'INDICE

Par conséquent, dans le pire des scénarios, le remboursement sera d'au moins 108%⁽²⁾⁽³⁾.

POUR QUEL INVESTISSEUR ?

ERGO Life Euro Equities est destiné à des investisseurs présentant un profil très prudent à dynamique qui:

- Souhaitent investir au minimum 1.000 Euros⁽²⁾ (frais d'entrée et taxe sur la prime inclus),
- Veulent avoir droit au remboursement de 108%⁽²⁾⁽³⁾ de leur prime nette à l'échéance (hors frais et taxes),
- Souhaitent bénéficier d'un potentiel de performance, avec un rendement minimum à l'échéance,
- Disposent d'un horizon de placement minimum de 8 ans, 6 mois et 20 jours.

PUBLIC CIBLÉ

Cette assurance placement est destinée aux clients expérimentés d'ERGO Insurance NV/SA qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30[®] et les taux d'intérêt.

TYPE D'INVESTISSEMENT

ERGO Life Euro Equities est investi dans les Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities » qui sont des instruments de créance structurés émis par Société Générale. En y souscrivant, vous investissez dans un fonds d'assurance branche 23 qui prête de l'argent à l'Émetteur qui lui-même s'engage à l'échéance à verser 100% de la Performance Moyenne de l'indice décrite ci-dessus et à rembourser les Titres de Créance à hauteur de 100% de leur prime nette investie. Le remboursement sera au minimum de 108% de la prime nette. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez toutefois de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre la prime nette que vous avez investie ou une partie de celle-ci.

⁽¹⁾ Les dates de constatation semestrielle sont les suivantes: 24/02/2016; 24/08/2016; 24/02/2017; 24/08/2017; 26/02/2018; 24/08/2018; 25/02/2019; 26/08/2019; 24/02/2020; 24/08/2020; 24/02/2021; 24/08/2021; 24/02/2022; 24/08/2022.

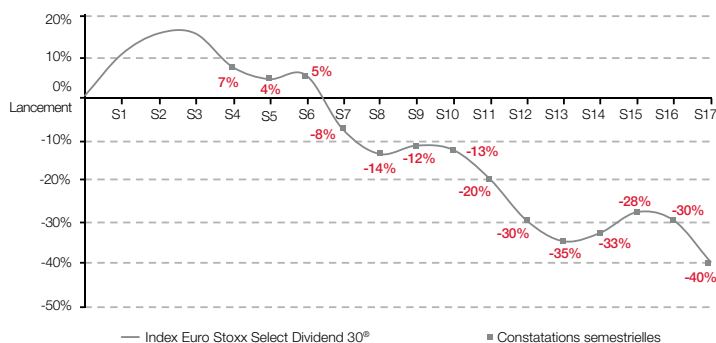
⁽²⁾ Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances vie de 2% et à des frais d'entrée de 3% maximum.

⁽³⁾ Sauf si l'Émetteur (Société Générale) fait l'objet d'un défaut ou d'une faillite.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DES TITRES DE CRÉANCE ET DU RENDEMENT DE L'ASSURANCE VIE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire exclusivement le mécanisme des Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities », en tant qu'unité de compte du fonds interne de l'assurance vie ERGO Life Euro Equities. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

CONDITIONS DE MARCHÉ DÉFAVORABLES



- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾ la performance de l'Index Euro Stoxx Select Dividend 30[®] depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 14 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à -17,64%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 108% de la prime versée (taxe sur la prime et frais d'entrée exclus)⁽²⁾⁽³⁾ car la Performance Moyenne de l'indice est négative.

Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de +0,32%⁽⁴⁾.

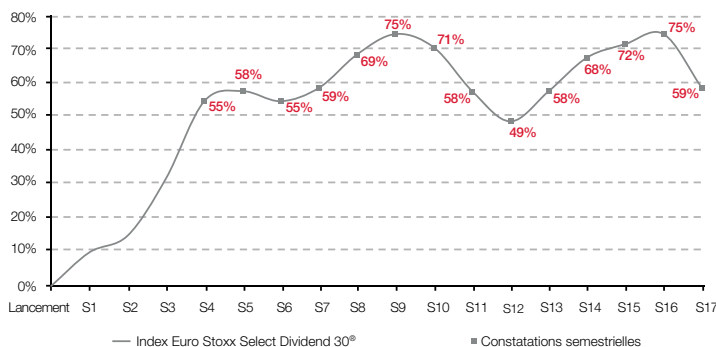
CONDITIONS DE MARCHÉ NEUTRES



- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾ la performance de l'Index Euro Stoxx Select Dividend 30[®] depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 14 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à +37,07%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 137,07% de la prime versée (taxe sur la prime et frais d'entrée exclus)⁽²⁾⁽³⁾ (100%⁽²⁾⁽³⁾ + 100% x 37,07%).

Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de +3,17%⁽⁴⁾.

CONDITIONS DE MARCHÉ FAVORABLES



- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾ la performance de l'Index Euro Stoxx Select Dividend 30[®] depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 14 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à +62,93%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 162,93% de la prime versée (taxe sur la prime et frais d'entrée exclus)⁽²⁾⁽³⁾ (100%⁽²⁾⁽³⁾ + 100% x 62,93%).

Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de +5,28%⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Les dates de constatation semestrielle sont les suivantes: 24/02/2016; 24/08/2016; 24/02/2017; 24/08/2017; 26/02/2018; 24/08/2018; 25/02/2019; 26/08/2019; 24/02/2020; 24/08/2020; 24/02/2021; 24/08/2021; 24/02/2022; 24/08/2022.

⁽²⁾ Sauf défaut ou faillite de l'Émetteur (Société Générale).

⁽³⁾ Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances vie de 2% et à des frais d'entrée de 3% maximum.

⁽⁴⁾ Le rendement actuariel net est exonéré de précompte mobilier (à l'échéance finale de l'assurance) mais tient compte de la taxe sur les assurances vie et des frais d'entrée de 3% maximum.

FICHE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE

RISQUES PRINCIPAUX DE L'INVESTISSEMENT

- **Seuls les preneurs d'assurances conservant le fonds d'assurance jusqu'à l'échéance bénéficient du droit au remboursement de leur prime nette.** En cas de sortie avant l'échéance, l'investisseur ne bénéficiera pas de ce droit au remboursement. L'investisseur doit être conscient que la valeur nette d'inventaire du fonds d'assurance peut, pendant la durée de vie du fonds, être inférieure à sa valeur nette d'inventaire initiale.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur des Titres de Créance:** Le preneur d'assurance est exposé au risque de crédit de l'Émetteur, Société Générale (qui possède un rating A (négative) (Standard & Poor's) et A2 (stable) (Moody's) au 04/11/2013). De ce fait, il supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et il est possible qu'il n'y ait pas de remboursement de la prime nette à l'échéance et que, par conséquent, la valeur remboursée soit inférieure à la prime nette. Une détérioration dans la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir un effet négatif sur le prix de marché de ce fonds d'assurance. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.
- **Risque de taux:** La valeur nette d'inventaire du fonds d'assurance avant l'échéance pourrait souffrir d'une hausse des taux longs. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.
- **Risque de liquidité:** Pas de garantie du développement d'un marché actif permettant la négociation de ce fonds d'assurance. SG Option Europe en assurera la liquidité vis-à-vis d'Ergo Insurance NV/SA en se portant acquéreur des titres sous-jacents sauf circonstances exceptionnelles. Le preneur d'assurance qui voudrait vendre ses unités de compte avant l'échéance du fonds d'assurance devra les vendre à la valeur nette d'inventaire déterminée par ERGO Insurance NV/SA, basée sur des valorisations de SG Option Europe en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient amener à un prix inférieur à la prime nette investie. En cas de revente avant l'échéance, des frais de sortie pourront être appliqués (ces frais sont détaillés dans la fiche récapitulant les principales caractéristiques financières ci-dessous).
- **Risque de rendement:** ERGO Life Euro Equities n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la Performance Moyenne de l'indice est nulle ou négative, vous réaliserez un rendement limité à 8%. Par ailleurs, le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne de l'indice permet de lisser en partie les variations de l'indice mais atténue les effets d'une éventuelle hausse de celui-ci. Ainsi, la Performance Moyenne de l'indice peut être inférieure à la performance finale de l'indice observée à la date d'échéance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nom du produit	ERGO Life Return
Type	Assurance vie branche 23 à durée déterminée liée à un fonds d'investissement qui investit dans les Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities » (les « Titres de Créance »)
Émetteur des Titres de Créance	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A)
Agent de calcul des Titres de Créance	Société Générale
Code ISIN	XS0836302645
Entreprise d'assurances	Ergo Insurance NV/SA
Frais	Frais d'entrée de 3% maximum. Frais de sortie avant l'échéance finale: Pour des retraits supérieurs à 15% (taxe et frais inclus) des avoirs sur compte, les indemnités de retraits sont de: Retraits lors de l'année de conclusion du contrat: 3% des retraits supérieurs à 15% avec un minimum de € 75 ⁽¹⁾ / Retraits lors de la 2 ^{ème} année suivant la conclusion du contrat: 2% des retraits supérieurs à 15% avec un minimum de € 75 ⁽¹⁾ / Retraits lors de la 3 ^{ème} année suivant la conclusion du contrat: 1% des retraits supérieurs à 15% avec un minimum de € 75 ⁽¹⁾ / Retraits lors de la 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} année suivant la conclusion du contrat: € 75 ⁽¹⁾ . Pour des retraits inférieurs à 15%, pas de frais. ⁽¹⁾ (Le montant est indexé selon l'indice des prix à la consommation (indice de base = indice en septembre 2008); l'indice pris en compte est celui du 2 ^{ème} mois du trimestre qui précède la date de rachat). Pas de taxe boursière.
Frais de gestion	Il n'y a pas de frais de gestion à charge du fonds interne ERGO Life Euro Equities
Commissions	Société Générale paiera à ERGO Insurance NV/SA une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,90% du montant des Titres effectivement placés.
Durée du contrat	8 ans, 6 mois et 20 jours
Devise	EUR
Taxe sur la prime	Taxe sur les assurances vie de 2%
Précompte mobilier	Aucun précompte mobilier prélevé à l'échéance finale (conformément à la législation fiscale au 30/10/2013 en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures).
Versement de prime dans l'assurance vie ERGO Life Return avec droit au remboursement de la prime nette investie à l'échéance⁽¹⁾	Au minimum 1000 Euros (frais d'entrée et taxe sur la prime inclus). Versements supérieurs en multiples de 1000 Euros.
Date de création du fonds interne ERGO Life Euro Equities	17/02/2014 (date de paiement de la prime unique de l'assurance vie)
Date d'émission des Titres de Créance	24/02/2014 (c'est-à-dire la date à laquelle le fonds ERGO Life Euro Equities investit dans les Titres de Créance)
Date prévue de maturité des Titres de Créance	31/08/2022
Date de fin du fonds interne ERGO Life Euro Equities	07/09/2022
Période de souscription	Du 02/12/2013 au 17/02/2014
Droit au remboursement de la prime nette investie	108% à l'échéance finale (taxe sur la prime et frais d'entrée exclus) ⁽¹⁾⁽²⁾
Valeur sous-jacente	L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 [®] (Ticker Bloomberg: SD3E Index)
Dates de constatation	24/02/2014 (date de constatation initiale); 24/02/2016; 24/08/2016; 24/02/2017; 24/08/2017; 26/02/2018; 24/08/2018; 25/02/2019; 26/08/2019; 24/02/2020; 24/08/2020; 24/02/2021; 24/08/2021; 24/02/2022; 24/08/2022.
Prime nette en cas de décès	La réserve constituée (hors frais et taxes) ⁽²⁾⁽³⁾ . Il n'y a pas de droit au remboursement de 108% de la prime nette investie en cas de décès.
Publication de la valeur nette d'inventaire du fonds interne ERGO Life Euro Equities	La VNI du fonds interne ERGO Life Euro Equities sera publiée quotidiennement sur www.ergolife.be
Profil de l'investisseur	Très prudent à dynamique. ERGO Life Euro Equities est destiné aux clients expérimentés d'ERGO Insurance NV/SA qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 [®] et les taux d'intérêt.
Classe de risque	1, sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé), calculé selon la méthodologie BEAMA. Tout changement dans la catégorie de risque sera annoncé sur www.ergolife.be

⁽¹⁾ Sauf défaut ou faillite de l'Émetteur (Société Générale).

⁽²⁾ Les primes sont soumises à une taxe sur les assurances vie de 2%. Frais d'entrée de 3% maximum.

⁽³⁾ Veuillez consulter les informations fiscales annexées à la fiche d'informations financières du produit ERGO Life Euro Equities.



INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT

ERGO Insurance NV/SA est une compagnie d'assurances agréée pour l'exercice des opérations de la branche 23. Ce document contient uniquement des informations sur les produits et ne peut pas être considéré comme un conseil en placements. Il n'implique aucune proposition de conclure l'assurance, ni une proposition, recommandation, invitation ou engagement à prendre ou acheter les obligations structurées sous-jacentes.

ERGO Life Euro Equities est un fonds d'assurance d'ERGO Life Return. ERGO Life Return est un produit de type branche 23 d'ERGO Insurance NV/SA. Les produits de type branche 23 sont des assurances vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement. Veuillez consulter les conditions générales d'ERGO Life Return, le certificat personnel, le règlement de gestion et la fiche d'informations financières d'ERGO Life Return, disponibles gratuitement sur www.ergolife.be et auprès de votre intermédiaire d'assurance.

La prime nette (la prime diminuée de la taxe sur la prime de 2%) est investie par le fonds d'assurance interne « ERGO Life Euro Equities » dans les Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities », émis par Société Générale. Le rendement du fonds d'assurance interne est lié au rendement de ces Titres de Créance. Les Titres de Créance, émis par Société Générale, garantissent à l'échéance le remboursement d'au moins la prime nette investie, de sorte que le preneur d'assurance récupère au minimum la prime nette à l'échéance. Ce droit au remboursement de la prime nette est valable uniquement à l'échéance des Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities ».

En cas de rachat anticipé de l'assurance, en cas de fin de l'assurance pour cause de décès ou en cas de résiliation anticipée par l'Émetteur des Titres de Créance, la réserve est versée, calculée sur la base de la valeur d'inventaire applicable du fonds d'assurance interne ERGO Life Euro Equities. Le risque financier de l'investissement, par le fonds d'assurance interne, dans les Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities » est entièrement supporté par le preneur d'assurance. ERGO Insurance NV/SA ne garantit pas le remboursement de la prime nette ni le rendement. Le preneur d'assurance supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur Société Générale (qui possède un rating A (Standard & Poor's) et A2 (Moody's)), et il est possible qu'il n'y ait pas de remboursement de la prime nette à l'échéance et que par conséquent, la valeur remboursée soit inférieure à la prime nette.

Veuillez consulter les informations fiscales annexées à la fiche d'informations financières du produit **ERGO Life Euro Equities**.

Les actifs d'**ERGO Life Euro Equities** sont investis dans les Titres de Créance « Société Générale (France) ERGO Life Euro Equities » (c'est-à-dire des obligations structurées émises par Société Générale). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le prospectus et les conditions d'émission finales des Titres de Créance, disponibles gratuitement sur www.ergolife.be et auprès de votre intermédiaire d'assurance.

Les primes sont soumises à une taxe d'assurance de 2%.

Les Titres de Créance décrits dans cette brochure constituent une valeur qui représente l'unité de compte du fonds interne de l'assurance vie **ERGO Life Euro Equities**.

Cette brochure ne constitue pas une offre pour la souscription d'une assurance vie **ERGO Life Euro Equities**. Les conditions de souscription de l'assurance précitée et le fonctionnement de l'unité de compte sont décrits en détail dans les conditions générales d'ERGO Life Return et le règlement de gestion d'**ERGO Life Euro Equities**. Lors du choix d'investissement pour les primes qui sont payées dans le cadre de l'assurance vie **ERGO Life Euro Equities** avec les Titres de Créance comme unité de compte du fonds interne, le preneur d'assurance doit être conscient du risque éventuel que la valeur remboursée soit inférieure aux montants qu'il a constitués. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un engagement à souscrire ou acheter les Titres de Créance sous-jacents, qui sont exclusivement proposés directement ou indirectement au public selon les prescriptions locales en vigueur.

AVERTISSEMENT SUR LES TITRES DE CRÉANCE « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (FRANCE) ERGO LIFE EURO EQUITIES »

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales ERGO Insurance NV/SA. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Disponibilité du prospectus: Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives Applicables en date du 28/11/2013, se rattachant au Prospectus de Base « 125,000,000,000 Debt Instruments Issuance Programme » daté du 29/04/2013 (tel que complété par les suppléments du 31/05/2013, du 23/07/2013, du 08/08/2013, du 12/09/2013, du 09/10/2013 et du 15/11/2013) et approuvé par la CSSF le 29/04/2013 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives Applicables et le résumé du Prospectus de Base en langue locale (français et néerlandais) sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », sur le site de Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale (Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex) sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives Applicables avant tout investissement dans le produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) (ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit): Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Performances sur la base de performances brutes: les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique: LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION.

Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Agrément: Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'Indice: L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.